



**AVIS PUBLIC**  
**Concernant le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Mont-Laurier**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière, que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Mont-Laurier sera, en 2021, en vigueur pour son troisième exercice financier.

Ce rôle d'évaluation ainsi que la matrice graphique peuvent être consultés sur le site de la Ville : [www.villemontlaurier.qc.ca](http://www.villemontlaurier.qc.ca).

Toute demande de révision à l'égard de ce rôle, d'un motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, doit obligatoirement être déposée ou envoyée par courrier recommandé, avant le 1<sup>er</sup> mai 2021, aux bureaux de la M.R.C. d'Antoine-Labelle, sis au 425, rue du Pont, Mont-Laurier (Québec) J9L 2R6.

SOUS peine d'être considérée comme n'ayant jamais été déposée, la demande de révision doit être faite sur la formule prescrite dument remplie et accompagnée de la somme requise, conformément au règlement numéro 431 de la M.R.C.

DONNÉ À MONT-LAURIER, ce 7<sup>e</sup> jour d'octobre 2020.  
Stéphanie Lelièvre, greffière